

**MAIRIE  
LE POIRE SUR VELLUIRE**

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Mardi 19 juin 2018

**Président :**

Alain REMAUD

**Secrétaire(s) de séance :**

M.HAPIOT

**Présents :**

A.REMAUD - P.LECOINTE - A.BENETEAU - M.RAMBAUD - S.MANCEAU - F.THENASIE - J.M OLLIVIER - M.HAPIOT

**Absents :**

X GRILLO (pouvoir à A.REMAUD) - E.DIEDRICH (pouvoir à P.LECOINTE) - C.VEILLON - C.POUVREAU - M.DE OLIVEIRA (arrive au point 4)


**Le Conseil Municipal:**

- Vu le projet de création d'une Commune nouvelle entre Velluire et Le Poiré-sur-Velluire, décide de supprimer l'abattement général à la base concernant la taxe d'habitation (à l'unanimité), un lissage du taux concernant le foncier non bâti sur une durée de 6 ans (à l'unanimité).
- Décide de la création de la Commune Nouvelle "Les Velluire-sur-Vendée" à compter du 01/01/2019 (votants: 10 Pour: 10).
- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein à compter du 01/09/2018 (à l'unanimité) et la prolongation du contrat actuel de 17h50 pour une durée d'un mois en août prochain (à l'unanimité).
- Décide d'augmenter le temps de travail de l'agent technique de l'école publique à compter du 01/09/2018 - 35h au lieu de 33h (à l'unanimité).
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale concernant la médiation préalable obligatoire (à l'unanimité).
- Autorise le Maire à signer le devis de la SEVE concernant l'échardonnage du Communal - montant : 5.500 € (à l'unanimité).
- Décide le versement d'un montant de 3.050,45 € au Comité des Fêtes pour le remboursement des frais engagés lors de l'ouverture du Communal 2018 (à l'unanimité).
- Est informé du devis de bornage de la parcelle AC 144, rue Jean Moulin - montant: 646,80 €.
- Vote une subvention de 500 € à l'OGEC pour une sortie de l'école privée à Nantes. (A l'unanimité).
- Est informé de l'arrêté de subvention DETR pour le plateau sportif (16.154,85 €) et du montant du Fonds Départemental de Péréquation (48.174,92 €).
- Est informé du résultat d'un cavalier du Poiré : médaille d'argent au tir à l'arc à cheval - Championnat de France.
- N'a pas de terrain Communal à proposer suite à une demande concernant la pratique d'airsoft.

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 25/06/2018**

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

Secrétaire  
  
HAPIOT  
Michaël  
Signature et cachet